

00 B 101 h 8

A2 CONSULTING

SA au capital de 60.000 €

Siège Social :

**114 bis rue Michel Ange
75016 PARIS**

431 476 001 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

- 6 JUIN 2003

N° de dépôt

36603

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 AVRIL 2003**

L'an deux mille trois, et le seize Avril à dix-huit heures trente, au siège social, à Paris 16^{ème}, 114 bis rue Michel-Ange, les Administrateurs de la Société A2 CONSULTING se sont réunis sur convocation du Président, Monsieur Jacques SCHRAMM.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Jacques SCHRAMM,
- Monsieur Etienne CLET,
- Monsieur Patrick GEORGELIN.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de 3 des Administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Jacques SCHRAMM préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration. Monsieur Patrick GEORGELIN est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que **l'ordre du jour** porte sur la démission d'un Administrateur.

DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président informe les Administrateurs présents que Madame Ileana SCHRAMM a démissionné de ses fonctions d'Administrateur à effet de ce jour.

Le Conseil prend acte de cette démission.

Rg E-c JS

Le Président indique au Conseil que le nombre des Administrateurs restant en fonction, à savoir 3, est égal au minimum légal.

Dans ces conditions, le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce et de l'article 14 des statuts, n'est ni tenu de convoquer une assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ni de procéder à une nomination à titre provisoire.

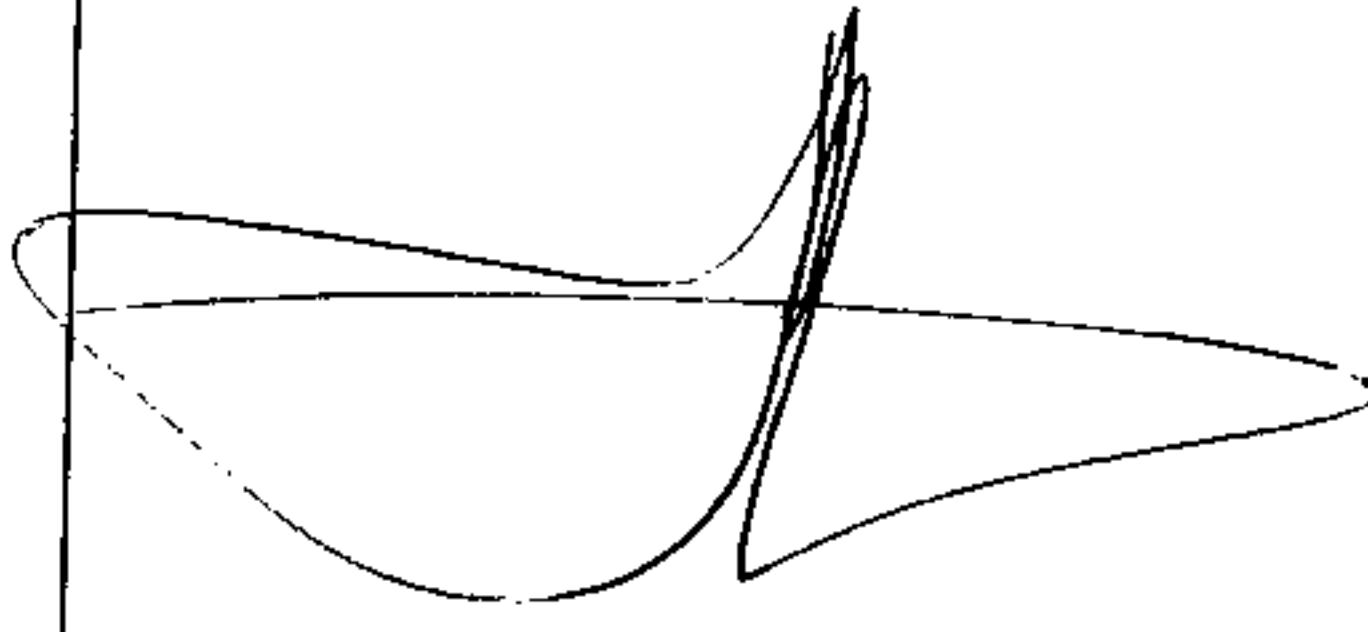
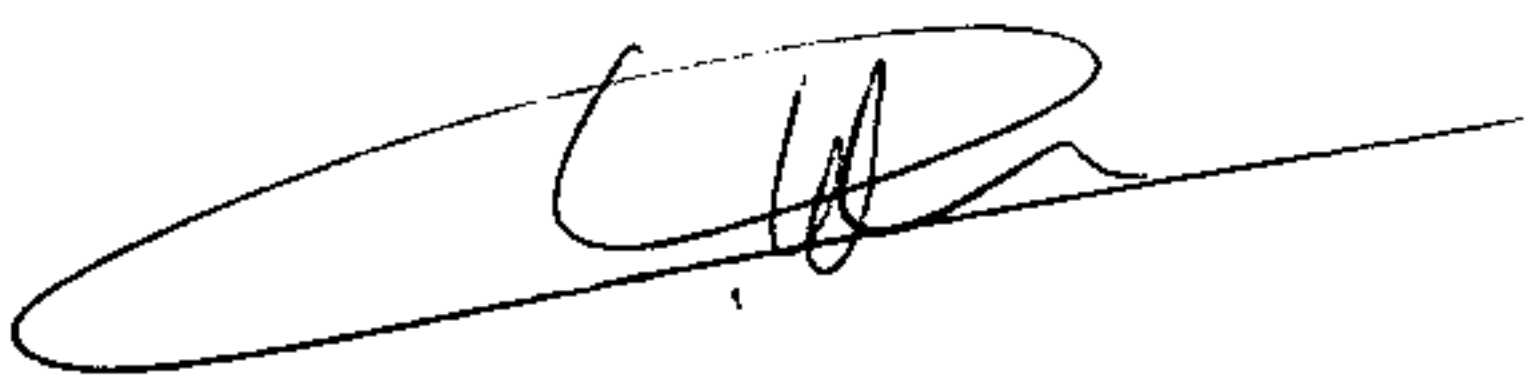
Puis le Président offre la parole aux Administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ne pas procéder au remplacement de Madame Ileana SCHRAMM et de ramener ainsi à 3 le nombre des membres du Conseil.

o o o o o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures dix,

et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par les présents.

 Jacques SCHRAMM	 Etienne CLET
 Patrick GEORGELIN	